



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 13 septembre, à dix-neuf heures après convocation légale en date du 07 septembre 2016, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. THOMAS, Mme BRANDELON, Mme CORDIER, M. LAMBERT, M. FOUCAULT, Adjoints, M. GEORGES, M. GLATIGNY, M. JEROME, Mme BOUX-ECHIVARD, M. LAFOY, Mme RENAULDON, Mme GUITTET, M. CHANTELOUP, Mme LEGRAND, M. TRAN-DIHN-NHUAN, Mme YLMAZ, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme TOULEMONDE donne pouvoir à Mme VARENNE

M. LE GUERNIGOU donne pouvoir à M. LAMBERT

M. MALBET donne pouvoir à Mme LEGRAND

Mme THOMAS donne pouvoir à M. CHANTELOUP

Excusée : Mme PROUST

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2016 approuvé à l'unanimité.

Présentation de Monsieur Bruno DELANGLE, nouveau DGS de la commune et de la CDC des Portes du Perche depuis le 1^{er} septembre 2016.

TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Aménagement du Quartier Est – Présentation du projet définitif

Le Cabinet « En Perspective », maître d'œuvre de l'opération présente, à l'appui d'une projection et d'un document remis à chaque Conseiller, le projet d'aménagement finalisé du Quartier Est. Il est rappelé le partenariat important avec Habitat Eurélien qui va procéder à une série de travaux de réhabilitation sur son parc.

La consultation des entreprises sera lancée mi-octobre 2016, le lancement des travaux est prévu fin janvier 2017. La fin des travaux est programmée en septembre 2018.

Délibération n° 1
Projet d'implantation d'une salle d'Escape Game dans le Château

Les Escape Games sont des jeux d'évasion grandeur nature créés en Asie et implantés en France depuis 2 ans. En équipe de 2 à 6 personnes, les joueurs sont enfermés dans un espace avec des énigmes à résoudre, des indices à trouver afin d'accomplir une mission et de s'échapper le plus rapidement possible. La durée maximale du jeu est de 1 heure, chaque pièce a son scénario et son ambiance dans lequel les joueurs sont plongés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'implantation d'une ou deux salles d'Escape Games dans les sous-sols du Château dans les conditions suivantes :

Signature d'une convention de mise à disposition des locaux à l'OT des Portes du Perche qui :

- **réalisera les dépenses liées à la création de l'activité et en assurera l'exploitation (gestion des salles, accueil des joueurs),**
- **versera une redevance à la Commune d'un montant correspondant à 10 % du Chiffres d'Affaires HT de l'activité.**

L'OT des Portes du Perche pourra également s'appuyer sur la Récré des Séniors pour assurer la conception des énigmes et l'aménagement des salles.

FINANCES

Délibération n° 2
Acquisition des locaux Intermarché

Lors de sa séance du 26 avril 2016, le Conseil a approuvé l'acquisition de l'ensemble immobilier du bâtiment et terrain de l'ancien Intermarché au prix de 62 000 €. Il est présenté au Conseil les propositions de conditions précisées de cette transaction.

Madame Bouix-Echivard ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions précisées de cette acquisition :

- **le prix total de 62 000 € se décompose ainsi :**
 - o **60 194,17 € HT pour l'acquisition (60 194,17 € TTC)**
 - o **1 805,83 € HT pour les frais de négociation de la société Immo Mousquetaires Transactions (2 166,99 € TTC)**
- **Engagement de non-concurrence pour une durée de 30 ans concernant toute activité de vente au détail de produits alimentaires et d'articles de bricolage.**

Délibération n° 3
Subventions aux associations

Lors de sa séance du 22 mars 2016, le Conseil a délibéré pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuvé l'attribution des deux subventions complémentaires suivantes :

- **200 € à l'association La Clé des Chants pour la réalisation d'un site internet,**
- **5 000 € au Comité des Fêtes (en complément à la subvention de 12 000 € attribuée lors de la séance du 22 mars 2016) pour l'organisation du Marché de Noël.**

Délibération n° 4
Budget principal 2016 – Décision Modificative n°1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- **En section de fonctionnement :**
 - **L'augmentation des montants de dépenses au chapitre 65 (6574) de 5 200 €**
 - **L'augmentation des montants de recettes au chapitre 75 (758) de 5 200 €**
- **En section d'investissement :**
 - **L'augmentation des montants de dépenses au chapitre D20 (2032) de 12 000 €**
 - **La diminution des montants de dépenses imprévues au chapitre D020 de 12 000 €**

PERSONNEL

Délibération n° 5 (1/2)

Tableau des effectifs au 15 septembre 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à :

- **modifier un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe pour le porter de 10/20 à 14/20**
- **créer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à hauteur de 5/20**

Le tableau des effectifs au 15 septembre 2016 est alors établi conformément au tableau suivant :

Délibération n° 5 (2/2)

Grade ou Emploi	Postes budgétaires
FILIERE ADMINISTRATIVE	
ATTACHE PRINCIPAL	1
ATTACHE	2
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1
REDACTEUR	2
ADJT ADM TERR. PRINCIPAL DE 1° CLASSE	2
ADJT ADM TERRITORIAL 1° CLASSE	3 dont 1 à 35/35 1 à 32/35 1 à 30/35
FILIERE DE POLICE	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1
FILIERE TECHNIQUE	
INGENIEUR	1
TECHNICIEN	2
AGENT DE MAITRISE	3 dont 1 à 30.5/35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 1° CLASSE	2 dont 1 à 30.18/35
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE	25 dont
	6 à 35/35
	2 à 30/35
	3 à 26/35
	1 à 24.70/35
	1 à 24/35
	1 à 22.1/35
	1 à 20.82/35
	1 à 20/35
	1 à 17,5/35
	1 à 15,5/35
	1 à 14/35
	1 à 12/35
	2 à 8/35
	3 à 6,50/35
FILIERE SOCIALE	
A.T.S.E.M. 1° cl.	3 dont 2 à 28/35
FILIERE CULTURELLE	
PROF. ENS. ART. HORS CLASSE	1 0 16/16
PROF. TERR. ENS. ART.	1 à 16/16
ASS. TERR. ENS. ART. PRINC. 1°CL	4 dont à 1 à 8/20 1 à 14/20 1 à 10/20 et 1 à 4/20
ASS. TERR. ENS. ART. 2° CL	10 dont à 11/20 1 à 8/20 1 à 6.25/20 1 à 6/20 1 à 5/20 3 à 4/20 2 à 3/20
BIBLIOTHECAIRE	1
ADJOINT DU PATRIMOINE 1° CLASSE	1 à 25/35

AFFAIRES DIVERSES

Délibération n° 6 **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics**

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et au décret n° 95-635, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports annuels et RPQS sur l'eau, l'assainissement et l'élimination des déchets pour l'année 2015.

Délibération n° 7 **SAEDEL – Compte rendu d'activité de l'opération « La Chamaille »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du compte-rendu d'activités de l'opération « La Chamaille » établi par la SAEDEL pour l'année 2015.

Il est indiqué en séance que l'ensemble de l'opération est suspendu au déblocage de la situation foncière.

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 8 **Modification statutaire de la CdC : compétence « création et gestion d'une MSAP »**

Suite à la modification statutaire relative à la compétence « création et gestion d'une MSAP » approuvée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 20 juin 2016, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification statutaire.

FINANCES

Délibération n° 9 **Eure et Loir Habitat : demande de garantie d'emprunt**

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 36 logements situés au 7 et 8 rue Wood Bliss, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à Eure-et-Loir Habitat une garantie à hauteur de 50 % d'un Prêt Amélioration / Réhabilitation Eco-Prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 340 000 € sur une durée de 25 ans.

Il est rappelé que la Ville est régulièrement sollicitée pour ce type de garantie par Eure-et-Loir Habitat et le Centre Hospitalier. Ces garanties n'ont pas d'impact sur l'endettement propre de la Ville.

INFORMATIONS

Point sur les travaux en cours :

- Les travaux de réhabilitation des vestiaires du stade de football sont achevés. L'inauguration aura lieu le 14 octobre 2016 à 19h00.
- Les travaux d'aménagement du rond-point de la Route de Belhomert sont quasiment achevés, il ne reste plus que les plantations à réaliser.
- Les travaux d'aménagement du rond-point « Croix St-Thibault » sont également quasiment achevés et donnent satisfaction. L'accès des piétons au Centre Hospitalier ainsi que l'implantation du chène métallique restent à réaliser.
- Concernant la structure d'accueil « petite enfance », la consultation des entreprises a été lancée par la SAEDEL dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. 3 candidatures seront présélectionnées, auxquelles il sera demandé la participation à un mini-concours sur la base duquel sera sélectionné un candidat. L'ouverture de la structure est programmée à ce stade au printemps-été 2018.

CADA :

Par arrêté préfectoral en date du 11 août 2016, le Préfet d'Eure-et-Loir a décidé l'extension du Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile (CADA) géré par le Foyer d'Accueil Chartrain. Cette extension prévoit le passage de 90 places à 150 places.

Les 60 places nouvellement créées concernent majoritairement la Ville de La Loupe où 45 places seront ouvertes. Les 15 autres places seront ouvertes à Mainvilliers et Chartres.

30 places seront donc ouvertes à La Loupe au 1^{er} novembre 2016 et 15 places au 1^{er} décembre 2016.

Il est important de bien faire la distinction entre les « sans-papiers » et les demandeurs d'asile.

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont été forcées de quitter leurs pays pour cause de crises politiques majeures. Leur attestation de demande d'asile leur permet de circuler librement sur le territoire dans l'attente que leur situation soit étudiée et qu'ils obtiennent le statut de réfugié.

Il s'agit essentiellement en l'occurrence de familles structurées et non pas d'individus isolés.

Cette extension du Centre d'Accueil à La Loupe sera créatrice d'emploi puisque 2,5 Equivalents temps plein seront créés à cette occasion.

Fusion des CdC :

La mise en œuvre de la fusion entre les CdC des Portes du Perche et du Perche Thironnais est lancée. Une réunion organisée par les Services de l'Etat à l'attention de l'ensemble des Conseillers municipaux des 24 communes concernées aura lieu le vendredi 16 septembre à 18h00 dans la salle des fêtes de La Loupe.